



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

crimes et délits

Question écrite n° 31161

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur le nombre d'homicides volontaires commis sur le territoire national. Il souhaiterait connaître de façon précise, pour chacune des années allant de 1988 à 1998, le nombre exact d'homicides volontaires commis en France, le taux d'élucidation des enquêtes, ainsi que la nationalité des personnes reconnues coupables.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la Justice, porte à la connaissance de l'honorable parlementaire les chiffres qu'il a sollicités concernant, d'une part, le nombre d'homicides volontaires constatés et élucidés en France depuis 1988 jusqu'en 1998 et le nombre de condamnations prononcées en matières d'homicides volontaires par les cours d'assises, de 1988 à 1997, dernière année pour laquelle les statistiques sont actuellement disponibles. Le décalage existant entre le nombre de faits élucidés et le nombre de condamnations trouve son explication dans différents facteurs, tel notamment celui de la correctionnalisation judiciaire décidée dans un certain nombre de cas. Il importe également de préciser que toute juridiction répressive a le pouvoir d'examiner la qualification du fait qui lui est soumis et, si celle-ci lui paraît inexacte, de la modifier.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31161

Rubrique : Droit pénal

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juin 1999, page 3419

Réponse publiée le : 1er novembre 1999, page 6339